Image not found or type unknown

Recel successoral entre frere et soeur.

Par **chris28701**, le **03/03/2020** à **20:19**

Aprés le décès de mon pére le 25/03/2019, ma soeur a vidé l'appartement de ses meubles et ses biens, sans

mon accord, je m'en suis apercu en voyant les photos de l'Agence Imobiliaire.

Le notaire m'a comuniqué l'offre de ma soeur (elle reconnait qu'elle a vidé l'appartement) qui est de 500€ sur l'ensemble des biens. J'ai fait un inventaire le plus exact possible et le montant total se monte a 10 000€, je demande donc la moitié.

Je me pòse la question de prendre un avocat pour défendre mes droits, au vu des honnoraires, qui sont trés

élevé et de la somme a récuperer.

Merci d'avance

Par **youris**, le **03/03/2020** à **20:26**

bonjour,

on ne peut décider à votre place, seil un avocat qui connait votre dossier pourra vous conseiller.

il existe un proverbe qui dit " il vaut mieux un mauvais accord, qu'un bon procès".

salutations

Par **Visiteur**, le **03/03/2020** à **20:43**

lol Youris, ou vaut un bon accord qu'un mauvais procès.
Ceci dit, si votre sœur est condamnée à vous rembourser, elle le sera aussi sans doute, pour les dépens

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés